



## Rompre a contrat avant demission

Par **francky0112**, le **17/05/2017** à **21:41**

bonsoir

je suis nouveau sur ce site et j'aurais souhaité avoir des avis sur ma situation.

je viens de signé un CDI avec une période d'essai, mais je n'ai pas encore démissionné de mon entreprise actuel.

si mon employeur actuel me fait une meilleur proposition,je voulais savoir, si je pouvais rompre ce nouveau contrat que je viens de signé.

merci pour vos réponses

Par **morobar**, le **18/05/2017** à **09:51**

Bonsoir,

Théoriquement: Non

En pratique peu (je ne dis pas aucun) d'employeurs poursuivent le salarié indélicat qui renie le contrat signé.